

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et vingt-et-un du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE et FUMOLEAU.

ABSENTS : Mme Marie-Florence MÉGRIER qui a donné pouvoir à M. Éric POISBELAUD, M. Christophe SAVARY qui est excusé.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Mme Marie-Christine FOVET

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2021

1 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESSOUVERT :

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ne fait aucune opposition au projet de révision du PLU de la commune d'Essouvert.

2 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES ÉGLISES D'ARGENTEUIL :

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ne fait aucune opposition au projet de révision du PLU de la commune des Églises d'Argenteuil.

3 – PROPOSITION DE « NON-RESTITUTION » DE LA CAUTION DE 2017 POUR 210€ À LA SAS ZA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération du 6 février 2018 dénonçant le contrat d'occupation privative avec la SAS ZA, représentée par Mme Séverine DESCHAMPS au 1^{er} mars 2018 pour non-respect de certaines clauses du contrat.

Monsieur le Maire propose de ne pas restituer la caution de 210€ à la SAS ZA suite à des travaux de remise en état électriques (coût des travaux de remise en état supérieurs à la caution).

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas restituer la caution de 210€ à la SAS ZA, représentée par Mme Séverine DESCHAMPS (un certificat administratif sera transmis à la trésorerie).

4 – FORMATION DES ÉLUS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des possibilités de formation pour les membres du conseil municipal, un catalogue de formation 2021/2022 est remis à chaque conseiller municipal.

5 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis reçus à savoir :

- SOLURIS pour le renouvellement du poste maître de la mairie, le remplacement du routeur, de l'écran ainsi que le remplacement des pièces du scanner pour un montant de 1 990.76 € TTC prévu au budget 2021 sur l'opération 2016003 MATÉRIEL INFORMATIQUE compte 2183. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin de maintenance depuis mi-juillet du matériel existant.
- DÉCOLUM pour l'acquisition d'illuminations pour un montant de 1 768.80 € TTC prévu au budget 2021 sur l'opération 2017001 ILLUMINATIONS compte 2158.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les devis suivants :

- SOLURIS pour le renouvellement du poste maître de la mairie, le remplacement du routeur, de l'écran ainsi que le remplacement des pièces du scanner pour un montant de 1 990.76 € TTC prévu au budget 2021 sur l'opération 2016003 MATÉRIEL INFORMATIQUE compte 2183. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin de maintenance depuis mi-juillet du matériel existant.
- DÉCOLUM pour l'acquisition d'illuminations pour un montant de 1 768.80 € TTC prévu au budget 2021 sur l'opération 2017001 ILLUMINATIONS compte 2158.

6 – POINT SUR LE CONTRAT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin du 2nd contrat de travail à durée déterminée (3 ans) établi en application des dispositions de l'article 3-3,3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) de la secrétaire de mairie en date du 31 octobre 2021.

La délibération 2018-026 ayant ouvert le poste d'Adjoint Administratif Territorial à 23/35^{ème}, il n'est donc pas nécessaire de le ré ouvrir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 principalement l'article 41 3-4, I et II permettant la qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale à l'issue du contrat à durée déterminée de l'actuelle secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire informe donc l'assemblée de la nomination stagiaire de l'actuelle secrétaire (Delphine MORNAC) à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 1 an au grade d'adjoint administratif territorial.

7 – POINT SUR LE RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR POUR 2022 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'enquête du recensement de la population initialement prévue en 2021 aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le coordonnateur communal a été désigné en la secrétaire de mairie, il convient de recruter un agent recenseur pour effectuer cette enquête. Les candidatures seront à déposer en mairie, l'agent recenseur devra effectuer une journée de formation courant octobre-novembre et environ 4 jours de préparation à l'enquête entre la journée de formation et le début de la collecte.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement pour 2022 n'est pas connue à ce jour, cependant pour 2021 elle s'élevait à 688€ contre 801€ en 2015 et la rémunération de l'agent recenseur en 2015 était un forfait de 1 000€ brut.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes possibilités de rémunération pour l'agent recenseur à savoir :

- sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale
- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires

Quel que soit le choix du mode de rémunération, celle-ci peut être inférieure au SMIC horaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir le choix de rémunération forfaitaire et ce pour un montant de 1 200€. Le conseil municipal décide également de l'indemnisation des déplacements et repas de l'agent recenseur dans le cadre des formations de préparation au recensement.

Le conseil municipal charge M. le Maire du recrutement et du suivi administratif de ce dossier.

8 – DÉCISIONS MODIFICATIVES :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'insuffisances de crédits dans certains comptes, il est donc nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative numéro 1 :

***Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 1 - Candélabre vétuste AT69 rue St Maxime - 21/09/2021***

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>
168758 (16) : Autres groupements	-685,96	13258 (041) : Autres groupements	685,97
21534 (041) : Réseaux d'électrification	685,97		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	685,96		
Total dépenses :	685,97	Total recettes :	685,97

Total Dépenses	685,97	Total Recettes	685,97
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

Décision modificative numéro 2 :

***Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 2 - remplacement prise vétuste rue du château d'eau - 21/09/2021***

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>
168758 (16) : Autres groupements	-81,43	13258 (041) : Autres groupements	81,44
21534 (041) : Réseaux d'électrification	81,44		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	81,43		
Total dépenses :	81,44	Total recettes :	81,44

Total Dépenses	81,44	Total Recettes	81,44
-----------------------	--------------	-----------------------	--------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Décision modificative numéro 3 :

***Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 3 - modernisation 9 horloges - 21/09/2021***

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
168758 (16) : Autres groupements	-1 070,06	13258 (041) : Autres groupements	1 070,07
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 070,07		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	1 070,06		
Total dépenses :	1 070,07	Total recettes :	1 070,07

Total Dépenses	1 070,07	Total Recettes	1 070,07
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

Décision modificative numéro 4 :

***Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 4 - éclairage chemin du parc - 21/09/2021***

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
168758 (16) : Autres groupements	-235,83	13258 (041) : Autres groupements	235,83
21534 (041) : Réseaux d'électrification	235,83		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	235,83		
Total dépenses :	235,83	Total recettes :	235,83

Total Dépenses	235,83	Total Recettes	235,83
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

Décision modificative numéro 5 :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

**Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 5 - éclairage impasse chante oiseau - 21/09/2021**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>
168758 (16) : Autres groupements	-628,54	13258 (041) : Autres groupements	628,55
21534 (041) : Réseaux d'électrification	628,55		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	628,54		
Total dépenses :	628,55	Total recettes :	628,55

Total Dépenses	628,55	Total Recettes	628,55
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

Décision modificative numéro 6 :

**Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2021
DM 6 - besoin de financement compte 64168 autres emplois -
21/09/2021**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Mon-tant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-4 000,00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	4 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative

**9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE CARREFOURS ET PETITS AMÉNAGEMENTS DE
SÉCURITÉ :**

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le Maire fait part du besoin de réalisation d'aménagements de sécurité à l'entrée du bourg, permettant de réduire la vitesse de l'usager de la route.

Monsieur le Maire présente le chiffrage présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie qui s'élève à :

- Montant HT : 51 723.85 €
- Montant TTC : 62 068.62 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – **aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – **aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA RÉALISATION DE CHEMINEMENTS DOUX :

Monsieur le Maire fait part du besoin de réalisation de cheminements doux sur les trottoirs de la rue Saint-Jean, afin de résoudre les problèmes d'accessibilité et tenir compte du besoin de réfection de la voie.

Monsieur le Maire présente le chiffrage présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie qui s'élève à :

- Montant HT : 38 141.78 €
- Montant TTC : 45 770.14 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – **réalisation de cheminements doux**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – **réalisation de cheminements doux**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11 – AFFAIRES DIVERSES :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une course cycliste a traversé la commune le 11 septembre.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de travaux d'extension BT réalisés par Eiffage Énergie pour le SDEER sur la Rue de la Jarrie.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition pour le conseil municipal d'un livret d'accompagnement des communes rédigé par le Département de la Charente-Maritime.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'un défibrillateur sur la commune qui serait installé à côté de la salle des fêtes. Mme Nadine BUREAU a rencontré lors du carrefour des communes à Saintes l'entreprise Locacoeur qui a travaillé avec l'AMF sur ce sujet. Monsieur le Maire propose que l'entreprise vienne présenter ses produits en mairie afin de réfléchir à la meilleure offre lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de sécurisation du bourg d'Antezant vont débuter jeudi 22 septembre pour une durée de 8 jours. La circulation sera alternée et parfois interdite sur la D127 rue de la Fontaine des Veuves.
- Le conseil municipal décide d'organiser le repas des aînés le 20 novembre 2021 à 12h.

12 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- 14 juin 2021 : conseil communautaire à Essouvert : Éric POISBELAUD
- 29 juin 2021 : table ronde « Éolien et avenir en Vals de Saintonge » à Essouvert : Éric POISBELAUD, Marie-Christine FOVET
- 12 juillet 2021 : rencontre avec le Capitaine MARÉCHAL du SDIS17 en mairie : Éric POISBELAUD
- 12 juillet 2021 : réunion sur la sécurisation du village avec Mme TRÉVISIOL du SDV17 en mairie : Éric POISBELAUD
- 16 juillet 2021 : réunion de chantier de recharge granulométrique sur le cours d'eau du Pouzat à la Madeleine avec Florent STAUDT du SYMBO : Gary SHORTHOUSE
- 20 septembre 2021 : webinaire Soluris sur l'actualisation de Madis (RGPD) : Marie-Christine FOVET

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021**

N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	